

Territoriaux
Agen-agglo

la
cgt

La Voix Agen Agglo

Novembre 2021 n°389

Journal édité par le syndicat CGT des fonctionnaires
Territoriaux de l'agglomération d'Agen

CONTACTS

Permanences au siège de la CGT – Bourse du Travail - 9 Rue Frères Magen – 47000 AGEN

Tel : 05 64 25 01 01 / 06 70 21 41 80

(E-mail) territoriaux.agen@udcgt47.fr (Site Internet) territoriaux.agen.wifeo.com

Permanences tous les Mardis après-midi de 14h/18h et les Vendredis toute la journée

**En octobre, tout augmente : le prix de l'énergie, des loyers, de la
nourriture... mais surtout les profits !
Tout sauf nos salaires !**

Mardi 5 octobre, un demi-millier de personnes a défilé à Agen selon le comptage de la police. Plus de 160 000 salariés, actifs comme retraités, ont exprimé, avec près de 200 rassemblements, partout en France, leur mécontentement face aux choix économiques et sociaux du gouvernement, dictés par le patronat.

Dans chaque territoire et dans de très nombreuses entreprises de tous les secteurs d'activité, comme au sein des différentes administrations, ils ont porté leurs propositions et revendications pour le monde du travail.

Tout augmente, sauf les salaires et les pensions ! L'inflation repart à la hausse, les prix de l'énergie flambent, le pouvoir d'achat des ménages se réduit comme « peau de chagrin », dans le même temps, les bénéfices des grandes entreprises battent des records, **avec plus de 57 milliards d'euros versés aux actionnaires !**

En se mobilisant de manière unitaire dans de très nombreux secteurs, les salariés, les agents, les privés d'emplois et les retraités ont exprimé leurs revendications en matière de salaires, de pensions et de conditions de travail.



Zèle du mois

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliquer ?

Pourquoi demande-t-on à l'équipe « brigade incivilité » de ramasser les cartons en ville et de les déposer en containers, sans poursuivre jusqu'à cheminer ces cartons jusqu'à la déchetterie ?

Pourquoi l'administration fait elle appel à la régie de quartier pour finaliser cet acheminement de cartons en déchetterie pour le recyclage ?

Pourquoi cette mission n'est-elle pas effectuée entièrement par les agents territoriaux ?

Changez de braquet, délibérez !!!!!

La loi permet depuis le début de l'année de proposer une aide financière aux agents territoriaux utilisant leur vélo ou le covoiturage pour se rendre au travail.

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/forfait-mobilites-durables-de-200-euros-par-an-pour-trajets-domicile-travail-des-agents>

Aide financière accordée pour promouvoir les mobilités douces, réduire les pollutions et permettre l'entretien de son vélo.

A notre grande surprise, M Le maire- Président grand usager de la bicyclette au quotidien, a refusé de délibérer en conseil municipal sur cette mesure progressive.

Quelle logique et quelle crédibilité attendre dès lors, en matière de développement durable et de changement des habitudes ? L'avènement du monde d'après n'est pas pour demain !

Retour CT du 22 Octobre

Révision des grilles de notation. Le syndicat CGT s'est abstenu de la décision.

Régime indemnitaire : rehausse de la prime des encadrants intermédiaires (chef d'unité + directeurs de centre sociaux qui passent de 120 à 240 € de prime / mois. Les chefs d'équipe restent à 120 € / mois.)

Coffre-fort électronique (bulletin de paie) : la démarche est toujours d'actualité. Les agents ont toujours la possibilité de s'inscrire à ce dispositif.

RIFSEEP

Les échanges avec l'administration se poursuivent sur l'évolution des primes du régime indemnitaire.

Le syndicat CGT demande que soit pris en compte les critères de technicité, d'expertises ... permises par la Loi alors qu'aujourd'hui seul l'encadrement est pris en compte pour des attributions de primes fixes.

Cette vision réductrice de l'administration bloque un grand nombre d'agents dans leur évolution de carrière.

Une prochaine réunion avec le Maire Président doit se dérouler le 15 décembre prochain.

La vocation d'un salaire minimum est de répondre aux besoins fondamentaux

Le Code du travail stipule que le Smic « *assure aux salariés dont les rémunérations sont les plus faibles la garantie de leur pouvoir d'achat et une participation au développement de la Nation* ».

Les salariés au Smic sont de plus en plus nombreux alors qu'ils sont de plus en plus qualifiés. Aujourd'hui, le salaire est la première préoccupation des salariés du privé comme du public. **Il y a urgence à augmenter le Smic et l'ensemble des salaires.**

Le gouvernement a été obligé d'augmenter le Smic car l'inflation est supérieure à 2 %. **Cette mesure est inscrite dans le Code du travail. L'augmentation des bas salaires annoncée par notre administration n'est donc pas une marque de générosité mais une obligation réglementaire.**

Pour Boris Plazzi, responsable de la CGT, cette augmentation est « *très insuffisante. Le gouvernement n'a aucune volonté de revaloriser substantiellement le Smic alors que qu'on ressent l'augmentation des prix tous les jours, particulièrement sur les produits de première nécessité comme le gaz, l'essence ou les pâtes* ».

Si la CGT exige chaque année que le salaire minimum soit augmenté, le gouvernement refuse fermement. Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire avait même affirmé récemment que « *donner un coup de pouce au Smic* » reviendrait à « *donner un coup de canif au redressement de l'emploi* ».

La CGT appelle à l'ouverture immédiate des négociations salariales dans le privé comme dans le public, pour remettre à niveau toutes les grilles salariales.



C'est quand le bon moment pour augmenter les salaires ?

Si on écoute les patrons, ce n'est JAMAIS le bon moment pour augmenter les salaires. Même quand les signaux sont aux verts.

En mai 1968, par exemple, les syndicats patronaux criaient à la catastrophe alors que le mouvement de grève avait réussi à arracher des hausses de salaires... Résultat : l'économie française ne s'est pas écroulée. Cette hausse a même stimulé l'économie et l'emploi.

Des signaux économiques encourageants, mais qui tardent à se répercuter sur les salaires

Aujourd'hui, l'argument de la crise sanitaire et les incertitudes qu'elle engendre est rattrapé par une courbe de croissance encourageante. Et si de nombreuses entreprises ont été fragilisées par la crise, elles se portent globalement plutôt mieux. Au second trimestre, leur taux de marge a atteint 35,4 %, selon l'Insee. Un record depuis 70 ans ! Quant aux entreprises du CAC 40, elles ont réalisé plus de 60 milliards d'euros de profits au premier semestre. C'est 41 % de plus que lors de la même période en 2019. **Ces signaux encourageants vont-ils se répercuter sur les salaires ? Rien n'est moins sûr...**

Dans les entreprises qui ont vu leur chiffre d'affaires progresser en 2020, les actionnaires sont passés avant les revalorisations salariales.

Pas de volonté gouvernementale!

Si le ministre de l'Économie encourage les entreprises à donner un coup de pouce salarial, le gouvernement ne donne pas le bon exemple.

Le refus d'augmenter le SMIC, au-delà de la revalorisation automatique en raison d'une inflation supérieure à 2 %, témoigne de l'absence de volonté gouvernementale et du mépris vis-à-vis des travailleurs dits de la deuxième ligne.

Coté services publics, le gouvernement concède ici ou là quelques revalorisations pour les fonctionnaires, mais **le point d'indice, lui, est toujours gelé depuis 2010 !**

Une question de justice sociale et d'efficacité économique

La soif de justice sociale qui s'est exprimée ces dernières années, n'a pas disparu avec la crise sanitaire. Au contraire. Les promesses de ruissellement ne convainquent plus. Entre 2009 et 2018, **les versements de dividendes aux actionnaires du CAC 40 ont augmenté de 70 % contre 20 % pour le salaire moyen.** Cette frilosité à revaloriser les salaires est d'autant plus incompréhensible que l'austérité salariale a un impact négatif sur l'économie. Celle imposée au nom de la crise de 2008 a laissé des traces, les inégalités se sont creusées.

Une autre répartition des richesses créée est non seulement un enjeu de justice sociale, mais aussi d'efficacité économique. À l'heure de l'annonce de la fin du « quoi qu'il en coûte », une hausse des salaires remplirait mécaniquement, via la fiscalité et les cotisations, les caisses de l'État et la protection sociale. La consommation représente plus de 50% du PIB. C'est pour cette raison que certains pays ont donné le feu vert à des hausses de salaires en créant un salaire minimum comme aux États-Unis ou en le revalorisant, comme en Espagne (+22%), en Pologne (+16%), en Nouvelle-Zélande (+7%), en Slovaquie (+11,5%) et même au Royaume-Uni (+6%) !

Les inégalités sociales n'ont jamais été aussi grandes, les choix politiques rarement aussi violents à l'encontre des services publics, de la protection sociale et des dispositifs de solidarité intergénérationnels.